

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

Déclaration du groupe de la CGT

Cette saisine sur l'éducation à l'environnement et au développement durable répond à une demande gouvernementale dans le cadre de la deuxième conférence environnementale, qui comportait une table ronde sur ce thème. Par rapport à la feuille de route qui est sortie de cette conférence, l'avis du CESE apporte opportunément de nombreuses propositions complémentaires.

Tout comme à la conférence environnementale, la CGT peut regretter que cette réflexion sur l'éducation au développement durable soit surtout matière à proposition pour une meilleure prise en compte des seules problématiques environnementales, occultant trop les thématiques économiques et sociales. Sans doute une des raisons de ce focus résulte d'une décontextualisation de cet enseignement qui, par nature, doit pour nous, être resitué dans la crise économique et sociale que traverse notre société. Il nous semble donc difficile de faire abstraction des modes de production et de consommation actuels axés sur le court terme et la rentabilité financière, ce qui nous conduit à revendiquer un développement humain durable pour placer les enjeux humains au cœur du développement et de la durabilité. Le DHD doit répondre à la satisfaction des besoins sociaux et à la réduction des inégalités.

Néanmoins, dans le cadre de la saisine gouvernementale, l'avis formule des propositions pour promouvoir l'EEDD, en formation initiale, mais surtout dans le cadre professionnel, que nous partageons.

Nous avons, en revanche, exprimé des réserves sur le contrôle des connaissances proposé, pouvant conduire à une épreuve spécifique au brevet ou au baccalauréat.

Concernant la formation continue, nous partageons les propositions visant à anticiper et accompagner les évolutions des métiers et qualifications dans l'ensemble des secteurs professionnels, selon des formes spécifiques demandant des concertations avec les IRP. La CGT rappelle les compétences des comités d'entreprise en la matière et renouvelle le besoin d'une extension des capacités d'intervention des CHSCT aux problématiques environnementales. Elle rappelle, par ailleurs, ses propositions concernant les salariés des PME/TPE qui pourraient se matérialiser au travers de CHS de site dans les bassins d'emploi.

Concernant la mobilisation des acteurs, la CGT soutient les propositions visant à conforter la recherche et à ancrer l'EEDD dans la réalité des territoires, même si certaines propositions, telles la conditionnalité de la commande publique et des dotations financières, demandent à être précisées

et resituées dans un cadre plus global d'efficacité de la dépense publique. Nous avons également dit nos réserves sur la création d'une fondation de l'EEDD.

Néanmoins, parce que nous partageons le besoin d'une éducation au développement durable et, donc, un certain nombre de propositions de cet avis, la CGT l'a voté.